

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 15 DECEMBRE 2022
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2022-06-14- DOMAINE ET PATRIMOINE (3.1) - POLE INDUSTRIEL TOUL EUROPE – BIENS VACANTS ET SANS MAITRES

DATE DE CONVOCATION : 8 DECEMBRE 2022

DATE DE PUBLICATION : 20 DECEMBRE 2022

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis (ayant la procuration de AMMARI Christelle), GUINAY Séverine (ayant la suppléance de PIERSON Marianne), LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth (ayant la procuration de BOCANEGRA Jorge), STAROSSE Jean Luc, VARIS Pierre, CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de BONNIN Pierre), GUYOT Laurent (ayant la procuration de HEYOB Olivier), PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAS Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony, NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN Gérald), HARMAND Alde, DICANDIA Chantal (ayant la procuration de BONJEAN Myriam), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika (départ à compter de la 2022.06.30), RIVET Lionel, LE PIOUSSE Lydie (ayant la procuration de EZAROIL Fatima), CHANTREL Nancy (ayant la procuration de ALLOUCHI-GHAZZALE Malika à compter de la 2022.06.30), MARTIN-TRIFFANDIER Emilien (ayant la procuration de ERDEM Olivier), MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, PAYEUR Emmanuel, PREVOT Vincent, ROSSO Michel, BELLINASO Alain, DOHR Hervé, ERZEN Gérald, HEYOB Olivier, BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, BONJEAN Myriam, ERDEM Olivier, GUYOT Gilles.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2022.06.29 : 7 avis de procuration. De la 2022.06.30 à la fin : 8 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	3 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Patrice KNAPEK
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2022.06.29 : 55 Présents. De la 2022.06.30 à la fin : 54 Présents.
<u>Nombre de votants :</u>	62 Votants

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales et notamment son article 147,

Vu l'article 713 du Code Civil,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques, articles L 1123-1 à L 1123-3 afférents aux biens vacants et sans maîtres,

Vu les délibérations du Conseil Municipal de la ville de TOUL des 23 mars 2021 et 27 septembre 2022,
Vu l'avis favorable rendu par France Domaine,

Attendu que les contacts liés aux négociations amiables et la procédure initiée par la ville de TOUL ont confirmé que les parcelles étaient classées en l'état de biens vacants et sans maîtres en l'absence de réponse des propriétaires connus ou de paiement des taxes foncières, conformément aux dispositions de l'article L 1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Attendu qu'au terme de la procédure, ces biens ont été transmis au patrimoine de la ville de TOUL,

Attendu que la commune a proposé la rétrocession des biens à la Communauté de Communes compte tenu de leur intérêt public local pour le Pôle industriel Toul Europe,

Attendu que les parcelles désignées présentent un intérêt public local pour la CC2T, concourant à la viabilisation du secteur Taconnet Ouest,

Vu la demande de rétrocession des parcelles telles que précisées dans le tableau suivant, adressée par la Ville de Toul à la CC2T,

Section	Numéro des parcelles	Surfaces des parcelles
AH	15	00 ha 08 a 56 ca
AL	101	00 ha 21 a 29 ca
E	150	00 ha 14 a 93 ca

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise le Président ou le vice-président délégué à signer l'acte de vente à titre gracieux, des parcelles telles que précisées supra et toutes les pièces nécessaires à la rétrocession desdites parcelles au profit de la CC2T,**
- **Précise que les frais d'actes seront à la charge de la CC2T,**
- **S'engage à prévoir les crédits en tant que de besoin au budget de référence.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX